



COMMISSION HUNTER

REGLEMENT 2021

Validé par le comité directeur du 26 novembre 2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président			
Nom	Statut	Coordonnées	
OUVRIER-BUFFET Violaine	Enseignante Officiel de compétition Cavalière de compétition	06 14 65 03 15	chouchou13b@sfr.fr
Référent			
Nom	Statut	Coordonnées	
Membres			
Nom	Statut	Coordonnées	
OUVRIER BUFFET Anne-Laure	Cavalière de compétition	06 88 79 46 54	ghjacarina@hotmail.com
FERAUD Marion	Cavalière de compétition Enseignante Officiel de compétition	06 76 83 07 28	marion.feraud@cegetel.net

1. Règlement FFE Hunter :

Les organisateurs s'engagent à respecter le règlement général des compétitions et le règlement spécifique HUNTER à télécharger :

<https://www.ffe.com/Disciplines/General/Hunter/Reglement>

2. Championnat Régional

2.1 Date du Championnat

Le Championnat Régional HUNTER sera organisé par le centre équestre de Balagne au sein de sa structure en date des 27 et 28 novembre 2021.

2.2 Cahier des charges

Pour accueillir le Championnat Régional, l'organisateur devra :

- Avoir organisé a minima un concours officiel de divisions **amateur et club** au cours des deux saisons précédant le championnat ;
- Souscrire et produire un contrat d'assurance pour recevoir les manifestations ;
- Offrir des carrières et paddocks en état : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux se référer au règlement hunter pour la dimension des carrières ;
- Offrir un parc d'obstacle adapté à la discipline (sous bassement, plots, fleurs) ;
- Disposer d'hébergements pour les chevaux participants (boxes et/ou paddocks) ;
- Disposer d'un espace pour le stationnement des vans ;
- Disposer de toilettes ;
- Prendre en charge le transport, le gîte et le couvert des juges, chef de piste et commissaire au paddock ;
- Disposer d'un matériel sono en état de marche suffisamment puissant, diffusable sur l'ensemble du terrain ;
- Assurer la restauration et la buvette sur place ;
- Prévoir un podium avec micro et un buffet pour la remise des récompenses ;
- Prévoir une remise des prix par épreuve et un podium pour le championnat ;
- Transmettre les résultats au CRE dès le lendemain de la manifestation au plus tard.

2.3 Engagement et dotation minimum amateur

- Engagement 26 € et dotation de 140 € par épreuve critérium amateur 1
- Engagement 24 € et dotation de 120 € par épreuve critérium amateur 2
- Engagement 22 € et dotation de 100 € par épreuve critérium amateur 3
- Engagement 20 € et dotation de 80 € par épreuve critérium amateur 4

Distributions réglementaires.

2.4 Épreuves du Championnat

Attention : les cavaliers pourront participer a plusieurs championnat mais prétendre a un seul podium. Si les cavaliers concours dans des catégories différentes c'est le classement de la catégorie la plus haute qui sera retenu.

Épreuves Club

Le Championnat division Club se concourra sur deux épreuves : maniabilité et mixte, les épreuves mixte compteront double.

- Club 4 figures imposées x2
- Club 3 mania et mixte
- Club 2 mania et mixte
- Club 1 mania et mixte
- Club élite mania et mixte

Épreuves amateur

Le Championnat division Amateur se concourra sur deux épreuves : mixte et grand prix, les épreuves grand prix compteront double.

- Amateur 4 mixte et amateur 4 grand prix
- Amateur 3 mixte et amateur 3 grand prix
- Amateur 2 mixte et amateur 2 grand prix
- Amateur 1 mixte et amateur 1 grand prix

Afin de prétendre au titre de Champion de Corse, il est obligatoire d'être titulaire d'une licence amateur.

2.5 Récompenses

- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques et flots pour les épreuves, trophées et cadeaux pour le podium des Championnats
- Les flots et les plaques devront revêtir le logo du CRE Corse. En plus des récompenses traditionnelles, il est conseillé de rajouter des cadeaux dans les épreuves club pour les plus jeunes cavaliers.

2.6 Organisation

- L'organisateur devra mettre à la disposition exclusive des concurrents engagés au moins une carrière de détente et une carrière de compétition pendant toute la durée de l'événement.
- Horaires : Début des épreuves le samedi à partir de 13h.
Les épreuves Club mania se dérouleront le samedi et les épreuves Club mixte le dimanche.
- Prévoir obligatoirement un commissaire au paddock
- Prévoir Trophées, coupes, flots et plaques floqués CRE Champion 2020, Championnat 2020.

2.7 Appel à candidature

1. Le CRE Corse adressera l'appel à candidature à tous les clubs régionaux ayant organisé UN concours de HUNTER avec des épreuves de divisions Amateur et Club au cours des deux exercices sportifs précédents.

2. Les candidatures reçues seront soumises à l'avis de la commission puis à la validation du comité directeur. Les candidatures ne répondant pas au cahier des charges seront écartées. Les candidats devront compléter leur candidature par un formulaire présentant leur structure et faisant ressortir l'adéquation de leur offre avec le cahier des charges présenté dans le règlement de la commission Hunter.

3. Parmi les candidatures répondant au cahier des charges, la priorité sera donnée au centre équestre ayant organisé le championnat à la date la plus ancienne.

Le centre équestre percevra les engagements des cavaliers ainsi que le budget du championnat. L'organisateur pourra prétendre à une avance sur l'aide attribuée pour l'organisation du Championnat à hauteur de 50% maximum du montant total de l'aide. Il lui appartient d'en faire la demande auprès du CRE.

3. Matériel

La commission prévoit l'achat de 4 soubassements, le CRE est en attente des devis fournis par la commission.

4. Budget de la commission 2020/2021

Budget alloué à la commission Hunter

Aides aux concours	Championnat Régional	Formation des officiels de la compétition et stages	Matériel
1 200,00 €	2 000,00 €	–	–

Ventilation des aides à l'organisation des concours 2020/2021

Organisateur	Date	Nature du concours	Montant de l'aide
CE Domaine d'Anghione	26 et 27/09/20	Championnat Régional	2 000,00 €
CE de Balagne	18/04/21	Concours Amateur	400,00 €
CE Domaine d'Anghione	23 et 24/05/21	Concours Amateur	400,00 €
TOTAL Budget 2020/2021			2 800,00 €

Calendrier des concours pour l'année 2021 (1er janvier au 31 décembre 2021)

Organisateur	Date	Lieu	Nature du concours
CE de Balagne	18/04/21	Lumio	Amateur
CE Domaine d'Anghione	23 et 24/05/21	Folelli	Amateur
Ecurie de la valendella	28/09/21	Castellare di casinca	Club
CE Domaine d'Anghione	9 et 10/10/21	Folelli	Amateur
CE de Balagne	27 et 28/11/20	Lumio	Championnat Régional

Les aides allouées par le CRE sont des sommes plafonnées. Elles sont payées sur présentation de factures justifiant des dépenses inhérentes à l'organisation du concours (récompenses, matériel, achats buvette, etc.). L'organisateur doit en faire la demande par mail auprès du CRE avant la fin de l'exercice comptable (1er sept./31 août).

Les concours ajoutés hors réunion du calendrier et non inscrits dans ce tableau ne pourront pas bénéficier de l'aide du CRE Corse.

Les concours non réalisés ne bénéficieront d'aucune aide.

5. Obligations des organisateurs

> effectuer une remise des prix à l'effigie du CRE avec la présence d'un membre, au-moins, du Comité Directeur, le cas échéant, du président de la commission.

> mentionner le lien vers le formulaire de satisfaction dans les informations utiles de sa DUC : https://www.cre-corse.fr/forms/Formulaire-de-satisfaction-en-ligne_f3.html

> mentionner le CRE dans le programme (épreuve CRE).

> respecter le protocole sanitaire en vigueur (COVID-19).

Les organisateurs doivent faire appel à des officiels de la compétition qualifiés (juge et chef de piste), le cas échéant, à une personne ayant participé à une formation labellisée FFE de niveau Club.

La commission est à la disposition des organisateurs pour tout conseil afin de préparer leurs concours dans les meilleures conditions.

TOUT ORGANISATEUR NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT NE POURRA PRÉTENDRE À L'AIDE FINANCIÈRE DU CRE